

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

32**

**Nombre de votants :

32**

**Date de convocation :
20 septembre 2019**

**Date d'affichage :
3 octobre 2019**

L'AN deux mille dix-neuf, le **26 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 20 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (jusqu'à la question n° 19), MM. FREGONESE, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY (à partir de la question n° 5), PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint
absente à partir de la question n° 20

M. Eric HURTUBISE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Suzanne MACHANEK

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal Délégué
absent jusqu'à la question n° 4

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

M. Jean-Claude ZICOLA, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190926-DELIB190906-DE
Date de télétransmission : 30/09/2019
Date de réception préfecture : 30/09/2019

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019**

QUESTION N° 6

OBJET : Tarifs 2020 : restauration scolaire - communes extérieures

RAPPORTEUR : Pierrick VERMOREL

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service de Riomois » qui s'est réunie le 11 septembre 2019.

Suite à la mise en service de la nouvelle cuisine centrale, en septembre 2017 et après une année pleine de fonctionnement (2018), les coûts de revient de la production d'un repas ont été remis à jour.

Pour 2018, le coût de revient d'un repas est en moyenne de 4.651 euros (4.37 euros pour un enfant et 6.14 euros pour un adulte). Le coût de revient affiché est un coût « sortie cuisine », sans livraison.

Au regard de ces éléments, il convient d'actualiser les tarifs de restauration facturés aux communes extérieures en fonction du niveau de service apporté, à compter du 1^{er} janvier 2020 :

2020	Repas avec fourniture de pain	<i>2013</i>	Repas sans fourniture de pain	<i>2013</i>
Repas enfant	4.10 €	<i>3.87 €</i>	4.01 €	<i>3.82 €</i>
Repas adulte	5.70 €	<i>5.44 €</i>	5.61 €	<i>5.39 €</i>

Le tarif pratiqué n'a pas évolué depuis 2013.

Il est proposé de lisser sur deux années, l'augmentation du tarif facturé afin de limiter l'impact pour les communes partenaires, jusqu'à atteindre en 2021 le coût réel facturé à ces dernières.

De même et afin de tenir compte de nouvelles modalités de production (heure de sortie de cuisine et repas spéciaux notamment), il est proposé une convention modifiée aux communes partenaires.

COMMUNE DE RIOM

Pour information les communes actuellement concernées par ces tarifs sont les communes d'Enval et de Ménetrol. 31 809 repas ont été confectionnés pour ces deux communes en 2018.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les tarifs ci-dessous applicables au 1^{er} janvier 2020.**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives à ces tarifs.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 26 septembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL